

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Présents : tous les conseillers municipaux

Secrétaire de séance : M. SIBEAUD Frédéric

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 15 février 2016.

Aucune objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1° Rapport de la commission bâtiments**
- 2° Rapport des commissions réunies**
- 3° Compte administratif 2015**
- 4° Affectation du résultat de fonctionnement 2015**
- 5° Impôts directs locaux - Fixation des taux pour l'année 2016**
- 6° Budget primitif 2016**
- 7° Versement de subventions**
- 8° Cotisation à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole**
- 9° Réfection de la voirie Rue du Lin**
- 10° Rénovation et transformation du logement de l'école primaire**
- 11° Aménagement d'une aire de jeux**
- 12° Taxe sur la publicité extérieure pour 2017**
- 13° Congrès des Maires - prise en charge des frais de participation**
- 14° Divers**

1° RAPPORT DE LA COMMISSION BATIMENTS

M. GOUSSELOT Jean-Pierre retrace les points évoqués lors de la réunion du 14 mars 2016 :

Etude des devis pour la réfection des chaussées

M. HELFTER présente l'étude qu'il a réalisée pour la réfection de la Rue du Lin :
- niveau altimétrique justifiant la mise en place de 3 siphons (cuvette au niveau médian de la Rue du Lin)

- calcul des surfaces de retrait
- point sur l'évacuation des eaux pluviales en fin de rue du Lin par rapport au différentiel du niveau existant

- point sur l'équipement en candélabres de la rue du Lin. 3 points lumineux sont prévus. Ce point sera validé ultérieurement.

- présentation de la faisabilité de remplacement des poteaux télécom actuels par un réseau télécom enterré afin de disposer de la surface nécessaire à l'installation future des candélabres et contribuer à une meilleure intégration paysagère

- consultation du cahier des charges et des retours des dossiers de consultation des entreprises. 4 entreprises ont répondu : COLAS, EUROVIA, STM et VOGEL

Les simulations proposées sont :

- STM : 55 867,55 € HT
- COLAS : 55 717 € HT
- EUROVIA : 48 398 € HT
- VOGEL : 60 293,25 € HT

La commission propose de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA en demandant de fournir rapidement le devis définitif et les délais d'exécution.

Projet de rénovation du logement de l'école

La commission étudie les 2 propositions des cabinets d'architecture :

- Philippe CHITTIER : 148 197,50 € TTC
- PERSPECTIS : 143 679 € TTC

La commission propose de retenir l'offre du bureau PERSPECTIS.

Divers

2 devis ont été présentés pour le remplacement de l'aire de jeux à l'école maternelle :

- SATD : 18 936,96 € TTC
- HUSSON : 19 183,56 € TTC

La commission propose de prendre attache avec le corps enseignant pour recueillir son avis.

La commission propose de remplacer le miroir à la sortie de la Rue du Château et de procéder à un nouveau réglage.

La commission prend connaissance d'une demande pour la matérialisation d'une bande piétonnière Allée du Sud, ainsi que de la création d'un passage pour piétons Rue Haute/ Allée du Sud.

2° RAPPORT DES COMMISSIONS REUNIES

M. GOUSSELOT Jean-Pierre fait part du rapport de la réunion du 29 mars 2016 :
Etude du compte administratif 2015

Le Maire présente le compte administratif en détail. La section de fonctionnement présente un excédent de 32 193,81 €, et la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 103 742,02 €. Le résultat cumulé de fin d'exercice s'élève à 99 692,31 €.

Etude du budget primitif 2016

Le Maire présente les propositions pour le budget primitif qui s'élève pour la section de fonctionnement à 421 072,31 €, et 641 228,10 € pour la section d'investissement.

Etude des taux d'imposition pour 2016

Le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion des trois communautés de communes, les taux des taxes intercommunales sont alignés sur ceux de la Cocoben. L'augmentation des taux intercommunaux sera neutralisée pour les contribuables par une baisse équivalente des taux communaux. Toutefois, la commune reste libre d'augmenter ses taux au regard de ses besoins de financement. Le Maire présente un tableau comparatif, et propose une augmentation de 2 %, qui permettrait une recette supplémentaire de 2 585 €.

Divers

Le Maire fait part des informations suivantes :

- opération Oschterputz : samedi 2 avril
- journée et repas pour les seniors : samedi 9 avril
- démarrage des travaux SDEA rue de Westhouse pour le renforcement du réseau d'eau potable : jeudi 31 mars

Le Maire informe que suite au vent violent du week-end, des dégâts sont apparus au niveau des faitières du presbytère. Les membres du conseil proposent de prendre contact avec les entreprises Keith, Bilz Toitures ou Suhner.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les dépenses et les recettes de l'année 2015.

Après avoir étudié toute la situation financière, le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre GOUSSELOT, Adjoint au Maire,

APPROUVE, à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2015 qui est identique au compte de gestion du receveur, et qui s'énonce comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	328 316, 88 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	458 437, 29 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	215 592, 20 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	185 164, 10 €
<u>EXCEDENT GLOBAL :</u>	99 692, 31 €

4° AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 130 120, 41 €,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	97 926, 60
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	32 193, 81
EXCEDENT AU 31.12.2015	130 120, 41
<hr/>	
Solde disponible	130 120, 41
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (1068)	30 428, 10
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	99 692, 31

5° IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2016

Le Maire expose que dans le cadre du projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein avec les communautés de communes de Benfeld et Environs et du Rhin, la question du rapprochement obligatoire des taux d'imposition des trois communautés de communes a fait l'objet d'une étude avec l'aide des services de la DRFIP.

En 2015, les taux des trois communautés de communes étaient les suivants :

	CC Benfeld	CC Erstein	CC Rhin
TH			
taux	7,59%	5,10%	7,74%
TFB			
taux	5,41%	2,71%	4,56%
TFNB			
taux	23,33%	11,68%	15,06%
CFE			
taux	22,72%	23,49%	22,71%

Afin d'éviter l'augmentation mécanique des taux d'imposition intercommunaux sur le territoire du Pays d'Erstein pour atteindre le niveau moyen qui serait déterminé à partir des taux actuels des trois communautés de communes, il est nécessaire de mettre en œuvre, avant la fusion prévue au 1^{er} janvier 2017, un mécanisme de transfert de fiscalité des communes vers la communauté de communes, compensé par les attributions de compensation. Ce mécanisme permet une neutralité fiscale pour les contribuables et financière pour les communes.

Le scénario retenu prévoit l'alignement des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière bâti de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein et de la Communauté de Communes du Rhin sur ceux de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs. Ainsi, d'une part le taux de taxe d'habitation de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein augmente et celui de la Communauté de Communes du Rhin baisse pour rejoindre le taux de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs à 7,59%. D'autre part, les taux de taxe foncière bâti de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein et de la Communauté de Communes du Rhin augmentent pour rejoindre celui de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs à 5,41%. Pour ce qui concerne le taux de taxe foncière non bâti, celui-ci ne peut être fixé librement en raison des règles de lien entre les taux. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays d'Erstein est limitée dans l'augmentation possible du taux de taxe foncière non bâti au pourcentage d'augmentation du taux de taxe d'habitation et ne peut donc fixer un taux supérieur à 17,38%. La Communauté de Communes du Rhin est, quant à elle, contrainte à baisser son taux de taxe foncière non bâti en proportion égale à la baisse du taux de taxe d'habitation ; le nouveau taux de taxe foncière non bâti est de 14,76%.

L'augmentation ou la diminution des taux intercommunaux sera neutralisée pour les contribuables au travers d'une variation inverse et équivalente des taux communaux.

La perte ou le gain de produit pour les communes, issu de ce mécanisme, sera compensé par l'ajustement des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts ;

VU le Budget Primitif 2016 voté le 4 avril 2016 ;

VU la délibération n°1 en date du 23 mars 2016 du Conseil Communautaire augmentant de 2,49 points le taux intercommunal de taxe d'habitation, augmentant de 2,70 points le taux intercommunal de taxe foncière bâti et augmentant le taux intercommunal de taxe foncière non bâti en proportion égale que la variation du taux de taxe d'habitation, soit une augmentation de 5,70 points ;

CONSIDERANT que pour assurer une neutralité financière pour les contribuables de l'alignement des taux des taxes locales de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein sur ceux de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs dans le cadre du projet de fusion des communautés de communes il est nécessaire d'appliquer une variation inverse et équivalente des taux communaux ;

CONSIDERANT que les règles de lien entre les taux prévoient que le taux de taxe foncière non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de taxe d'habitation ;

APRES en avoir délibéré par 15 voix « POUR »,

DECIDE :

1. de diminuer de 2,49 points le taux communal de taxe d'habitation, de diminuer de 2,70 points le taux communal de taxe foncière bâti et de diminuer le taux communal de taxe foncière non bâti en proportion égale que la variation du taux de taxe d'habitation, ceci dans le but d'assurer la neutralité financière pour les contribuables de l'alignement des taux des taxes locales de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein sur ceux de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs dans le cadre du projet de fusion des communautés de communes ;
2. d'augmenter en outre de 2 % les taux communaux des taxes locales, au regard des besoins de financement de la commune ;
3. de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016 :

Taxe d'Habitation	13,65 %,
Taxe Foncière Bâti	5,70 %,
Taxe Foncière Non Bâti	38,33 %

6° BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2016, qui s'énonce comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	421 072,31 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	421 072,31 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	641 228,10 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	641 228,10 €

Après avis favorable de la Commission des Finances du 29 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2016

7° VERSEMENT DE SUBVENTIONS

7.1 Subvention aux associations locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 9 avril 2015 déterminant les montants de subvention attribuées aux associations communales, et propose de les reconduire, après avoir réceptionné par les associations les listes de leurs membres inscrits de moins de 18 ans.

Le Conseil Municipal,

En référence à la délibération du 9 avril 2015,

DECIDE, à l'unanimité :

- **de verser pour l'année 2016 en fonction du nombre d'enfants inscrits :**
 - **592 € à l'Association Loisirs et Culture**
 - **480 € à l'Union Sportive d'Uttenheim**
 - **210 € à la Chorale Ste Cécile**
 - **210 € à l'Amicale des Donneurs de Sang**
 - **210 € à l'Association des Beaux Fruits de la Scheer**
 - **210 € à l'Amicale de l'Ecole de la Scheer**

7.2 Subventions pour sorties scolaires

Suite à la demande de subvention réceptionnée par le Collège de Matzenheim pour un séjour scolaire à Londres dont 4 jeunes d'Uttenheim doivent participer, Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 18 mars 2010 déterminant les critères de versement de subvention accordée, et propose de les reconduire, en accordant un montant de 50 € par élève.

Le Conseil Municipal,

En référence à la délibération du 18 mars 2010,

DECIDE, par 14 voix pour et 1 abstention de M. SIBEAUD Frédéric :

- **d'octroyer une subvention de 50 € pour les élèves d'Uttenheim participant au séjour scolaire avec le Collège de Matzenheim, soit :**
 - **CARAVITA Guillaume**
 - **SCHULTZ Manon**
 - **SIBEAUD Bastien**
 - **SOBCZAK Eline**

7.3 Autres subventions

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention réceptionnées.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- **d'octroyer une subvention de 20 € aux associations suivantes :**
 - **Association AFSEP**
 - **Association ARHAM**
 - **Association AFM TELETHON**

8° COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLE

Le Maire informe le Conseil que les cotisations foncières de l'assurance accidents-agricole s'élèvent à 9 875 € pour la commune d'Uttenheim en 2016.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- **de verser un montant de 4 000 € à la Caisse d'Assurance Accidents-Agricole au titre de la cotisation foncière de l'exercice 2016, par affectation du produit de la location de la chasse**

9° REFECTION DE LA VOIRIE RUE DU LIN

Monsieur le Maire fait part des devis pour la réfection de la voirie Rue du Lin.

Après avis favorable de la Commission Bâtiments et Voirie du 14 mars 2016,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de rénovation de la voirie Rue du Lin pour un coût prévisionnel de 51 076 € HT, soit 61 291 € TTC**
- **de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire**

10° RENOVATION ET TRANSFORMATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire fait part des devis des architectes pour la rénovation du logement de l'école primaire qui sera transformé en deux logements plus petits.

Après avis favorable de la Commission Bâtiments et Voirie du 14 mars 2016,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de rénovation du logement de l'école primaire pour un coût prévisionnel de 130 907 € HT, soit 143 679 € TTC
- de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire
- de solliciter une subvention auprès de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine dans le cadre du Plan Régional 2016 de soutien à l'investissement

11° AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire fait part des devis pour l'aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle.

Après avis favorable de la Commission Bâtiments et Voirie du 14 mars 2016,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle pour un coût prévisionnel de 15 781 € HT, soit 18 937 € TTC
- de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire
- de solliciter une subvention auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports

12° TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR 2017

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a instauré depuis plusieurs années la taxe locale sur la publicité extérieure. Les tarifs maximaux applicables sont réévalués chaque année par arrêté ministériel.

Vu les articles L 2333-6, L 2333-7, L 2333-8, L 2333-9 et L 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer à 15,40 € le m² la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2016

13° CONGRES DES MAIRES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION

Après que Monsieur Jean-Pierre GOUSSELOT se soit retiré, le Maire informe le Conseil qu'en sa qualité d'Adjoint au Maire, il représentera la Commune d'Uttenheim au Congrès des Maires de Paris qui se tiendra du 31 mai au 2 juin 2016, et propose que la commune lui rembourse la somme de 90 €, représentant les frais d'inscription.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de rembourser à Monsieur Jean-Pierre GOUSSELOT la somme de 90 € représentant les frais d'inscription au Congrès des Maires de Paris

14° DIVERS

1. Le Maire fait part des dossiers d'urbanisme en cours :

- Déclaration préalable de M. HELFTER Philippe pour la couverture d'une terrasse existante
- Déclaration préalable de M. NUSS Loïc pour l'installation d'une piscine
- Déclaration préalable de Prendre l'Hair pour la création d'une rampe d'accès PMR
- Déclaration préalable de M. ACKERMANN Frédéric pour l'installation d'une piscine
- Déclaration préalable de M. ALBRECHT David pour la pose d'une fenêtre de toit
- Déclaration préalable de M. HUCK Guy pour la pose d'un auvent
- Permis de construire de M. STRUB Jean-Michel pour l'extension d'un hall d'exploitation agricole
- Permis de construire de M. BREYSACH Jean-Pierre pour un garage
- Permis de construire de la Commune pour un hangar communal
- Permis de démolir de M. GANGLOFF Robert pour un hangar
- Permis d'aménager de Mme LERBS Jeannine pour un lotissement

2. Le Maire rappelle qu'une parcelle communale est mise à disposition de Mme KELLER Dominique derrière la Salle des Fêtes. Le Conseil propose d'organiser un rendez-vous afin de mettre en place une location annuelle ou un échange de parcelles.

3. Suite à la demande de dessouchage de M. HURSTEL Jean-Pierre sur une parcelle communale, le Conseil donne un avis défavorable.

4. Le Maire fait part de la demande de subvention de la Paroisse Protestante d'Erstein, Fegersheim et Environs pour une demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation de l'église protestante d'Erstein. Pour information, un certain nombre de communes ont décidé de subventionner à hauteur de 0,60 cts par habitant. Ce point sera revu ultérieurement.

5. Le Maire fait part du courrier de remerciement de la Prévention Routière pour la subvention versée.

6. Le Maire présente les devis réceptionnés de l'Entreprise Sunalux Design pour différents modèles de stores pour l'école maternelle. Le Conseil opte pour la solution de stores extérieurs, et propose de demander d'autres devis.

7. Le Maire présente le devis de l'Entreprise Mendele Meyer pour des plantations aux abords des conteneurs enterrés ainsi qu'au colombarium. Un rendez-vous est également programmé avec l'Entreprise Gaessler pour une deuxième offre.

8. Le Maire présente la maquette retenue pour le site internet de la commune, et M. SIBEAUD, en tant que membre du COPIL de la Communauté de Communes, donne les explications sur les différents choix retenus, les fonctionnalités du site, et la mise en service.

9. Le Maire rappelle que la journée des seniors se tiendra samedi 9 avril. 33 personnes y participent, membres du CCAS compris. Une réunion de mise au point est programmée jeudi 7 avril à 18H, et la préparation de la salle aura lieu samedi 9 avril à 9H.

10. Le Maire fait part d'une réunion d'information organisée par la Région sur le très haut débit qui se tiendra à Stotzheim le mercredi 20 avril à 17h30, et à laquelle 3 personnes par collectivité peuvent y assister.

11. Le Maire fait part de l'invitation à l'apéritif de mariage de son fils le 18 juin.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 heures.